

Rapport annuel du Comité d'éthique en recherche de l'Université de l'Ontario français

Période du 1^{er} mai 2023 au 31 juin 2024

Présenté au Conseil de gouvernance de l'UOF le 14 août 2024

Table des matières

1.	Sommaire	3
2.	À propos du CÉR de l'UOF	3
3.	Réunions du CÉR	3
4.	Évaluations du CÉR	4
5.	Autres activités du CÉR	5
5.1.	Atelier sur les bonnes pratiques en éthique de la recherche	5
5.2.	Amélioration des processus du CÉR.....	5
5.3.	Collaboration avec le Comité de gestion des données de recherche	6
6.	Membres du CÉR	6
7.	Conclusion	7

1. Sommaire

Le Comité d'éthique en recherche (CÉR) de l'Université de l'Ontario français (UOF) a été créé en mai 2023 à l'initiative du vice-rectorat adjoint à la recherche (VRAR). Le CÉR a tenu onze réunions entre juillet 2023 et juin 2024 et a approuvé sept demandes d'approbation éthique. Des membres du CÉR ont aussi animé un atelier sur les bonnes pratiques en éthique de la recherche. Ce rapport fait état des obligations et du mandat remplis par le CÉR en 2023-2024.

2. À propos du CÉR de l'UOF

Le CÉR veille au respect des normes éthiques et à la protection des personnes participant aux activités de recherche de l'UOF. En vertu de *l'Énoncé de politique des trois conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains* (EPTC 2 2022) et de la *Politique d'encadrement de la recherche* de l'UOF, le CÉR permet aux chercheur.e.s de répondre aux exigences des trois conseils subventionnaires fédéraux : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG).

La *Politique d'encadrement de la recherche* à l'Université de l'Ontario français comprend les exigences pour la composition et le fonctionnement du CÉR, décrit le rôle de la présidence ainsi que les responsabilités et pouvoirs du CÉR et, au besoin, permet la création d'un comité d'enquête. La politique permet aussi au CÉR d'accepter les approbations éthiques prises par les comités éthiques d'autres établissements conformes à l'EPTC 2 (2022).

3. Réunions du CÉR

Le CÉR de l'UOF a tenu onze réunions mensuelles entre juillet 2023 et juin 2024. Toutes les réunions se sont déroulées en vidéoconférence avec l'ensemble des membres du CÉR, hormis quelques absences exceptionnelles. Lors d'absences, le CÉR a obtenu l'autorisation des membres absent.e.s pour mener les réunions. En cas d'évaluation de demandes de certificat éthique, les membres absent.e.s ont fourni leurs commentaires de manière asynchrone.

Les trois premières réunions du CÉR (juillet, août et octobre 2023) ont permis d'établir les modes de fonctionnement et la logistique du comité, de clarifier les rôles et responsabilités des membres, d'établir un horaire de rencontre pour l'année, de prendre connaissance des dossiers traités par le VRAR recherche avant la création du CÉR ainsi que d'évaluer les procédures et formulaires conçus par le VRAR pour soutenir le lancement du CÉR.

Par la suite, les réunions ont permis de procéder à l'évaluation de demandes de certificat éthique déposées par les chercheur.e.s de l'UOF, en travaillant de façon concomitante à l'évaluation continue des formulaires et processus. Trois demandes furent discutées et approuvées (novembre et décembre 2023) avant la fin de l'année. En 2024, plusieurs réunions d'évaluation ont mené à l'approbation de quatre demandes. Certains chercheur.e.s ont été invités à revoir leur dossier avant d'obtenir une approbation.

La majorité des réunions ont été des rencontres d'évaluation de dossiers. Les autres réunions ont porté sur la logistique du CÉR et sur sa gouvernance.

4. Évaluations du CÉR

Le CÉR de l'UOF évalue les demandes d'approbations éthiques qui lui sont envoyés par les chercheur.e.s. Il met l'accent sur les dimensions éthiques des interactions entre l'équipe de recherche et les personnes qui seront invités à participer aux projets proposés et en cours. L'entièreté des demandes est transmise à tous les membres du CÉR qui font une évaluation individuelle des dossiers. Chaque dossier fait ensuite l'objet d'une discussion de la part de l'ensemble des membres du comité lors des réunions du CÉR. Les membres du comité qui sont excusés des rencontres peuvent transmettre leurs commentaires par écrit. Ceux-ci sont pris en compte par les membres du CÉR présent à la rencontre. Les demandes sont soit approuvées, approuvées sous conditions de révisions mineures, ou rejetées et renvoyées à l'équipe de recherche pour modifications majeures, avec les commentaires du CÉR.

Le CÉR a traité et approuvé sept demandes d'approbation éthique reçues entre septembre 2023 et mai 2024 (Figure 1). Aucune demande n'a fait l'objet d'un rejet bien que certaines ont requises plusieurs modifications avant d'obtenir une approbation.

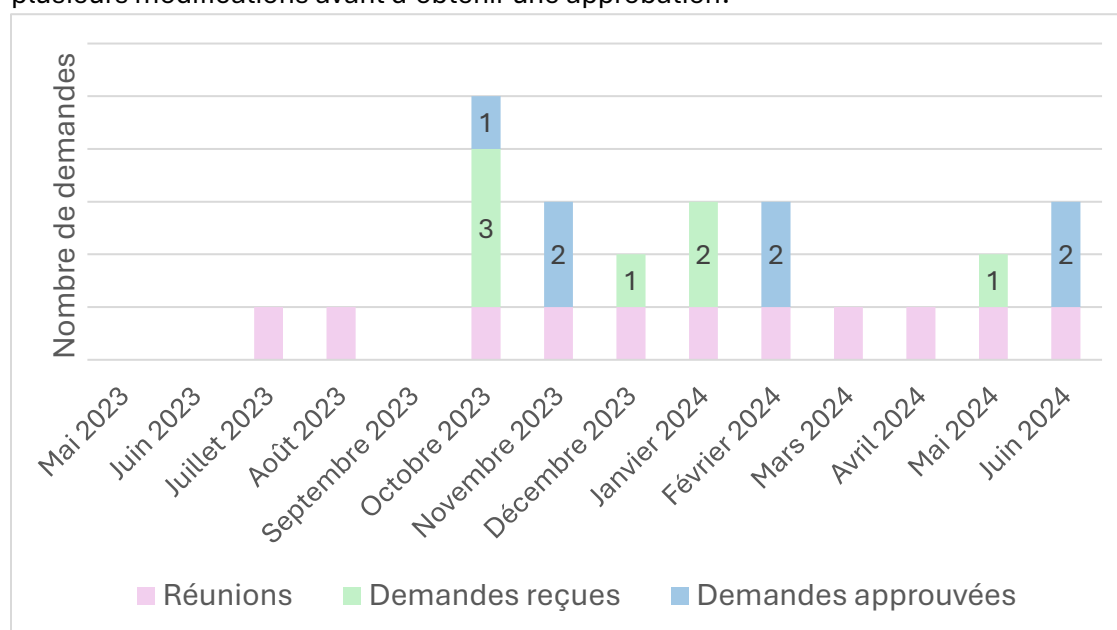


Figure 1. Réunions et des demandes évaluées par le CÉR par mois en 2023-2024.

Les demandes portent sur de projets de recherche explorant une variété de sujets, dont l'éducation, le télétravail, la conservation environnementale, le travail en santé, la migration et la francophonie en contexte minoritaire. Les demandes ont été soumises par quatre chercheur.e.s: trois chercheur.e.s ont soumis chacun deux demandes pendant l'année, et un quatrième a soumis une demande pendant l'année. Il n'y a eu aucune plainte ou rapport d'événements indésirables.

Quatre demandes étaient des demandes d'approbation complètes. Conformément à la *Politique d'encadrement de la recherche* de l'UOF, le CÉR a aussi approuvé trois demandes d'approbations externes, c'est-à-dire des demandes déjà approuvées par des comités de la recherche d'autres universités ou institutions conformes à l'EPTC 2 (2022).

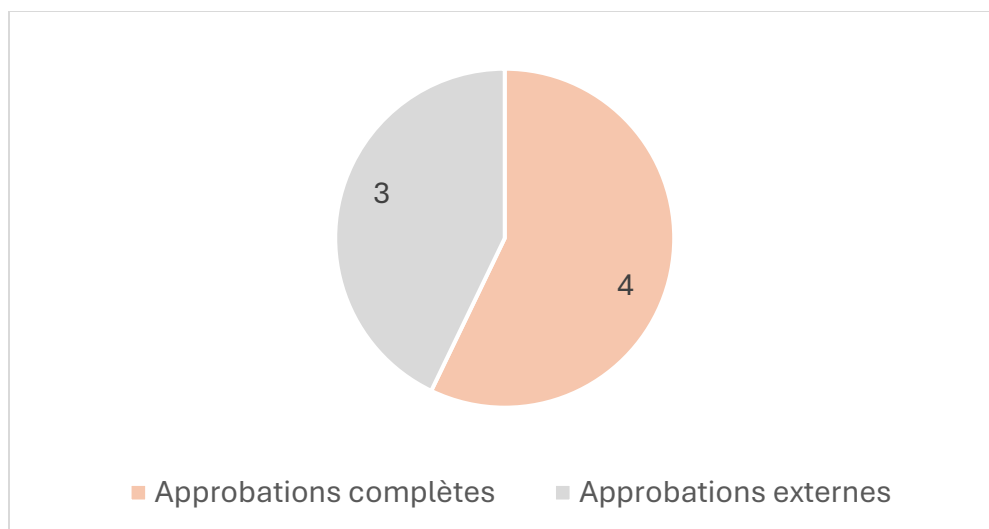


Figure 2. Type de demandes au CÉR en 2023-2024.

5. Autres activités du CÉR

5.1. Atelier sur les bonnes pratiques en éthique de la recherche

En plus d'établir le fonctionnement du nouveau CÉR et de traiter les demandes, en octobre 2023, des membres du CÉR ont animés un atelier organisé par le VRAR de l'UOF pour les chercheur.e.s de l'UOF sur le thème bonnes pratiques en éthique de la recherche.

L'activité s'aligne avec le Chapitre 6 de l'EPTC 2 2022 qui souligne le rôle des CÉR dans la création d'ateliers ou autres événements favorables à l'apprentissage et la discussion d'enjeux éthiques.

5.2. Amélioration des processus du CÉR

Puisque le CÉR vient de terminer sa première année d'opération, les membres du CÉR prennent avantages des réunions où il y a peu ou pas de demandes à traiter pour discuter de possibles améliorations au fonctionnement du CÉR.

À titre d'exemple, les membres du CÉR ont commencé à revoir le formulaire d'approbation des projets qui doit être rempli par les chercheur.e.s. Cette révision en cours porte entre autres sur le contenu du formulaire. Notre objectif est d'optimiser les questions et informations demandées afin de réduire les demandes de clarification du CÉR auprès des chercheur.e.s. La révision porte également sur les aspects techniques des formulaires (incluant la réception des demandes et l'envoi de commentaires par le CÉR), qui se fait présentement en intégralité par l'intermédiaire du courriel institutionnel du CÉR. Nous souhaitons proposer des améliorations à ce fonctionnement.

Les membres du CÉR prennent aussi note des modifications requises pour améliorer le fonctionnement du CÉR, comme par exemple le suivi des renouvellements et la clarification des rôles et responsabilités de la coordonnatrice ou du coordonnateur du comité.

5.3. Collaboration avec le Comité de gestion des données de recherche

Nous soulignons également l'étroite collaboration entre le CÉR et le Comité de gestion des données de recherche (GDR) de l'UOF. Les deux comités partagent des membres et discutent fréquemment de principes d'éthique en recherche et de meilleures pratiques pour protéger les données de recherche de la communauté de recherche à l'UOF. Cette collaboration vise à garantir la sécurité et la confidentialité des données de recherche.

6. Membres du CÉR

La *Politique d'encadrement de la recherche* précise la composition du CÉR (voir l'article 7.3.1).

À son lancement le 7 juillet 2023, le CÉR était composé de cinq membres réguliers et d'une coordonnatrice :

- Nathalie Des Rosiers, présidente, alors professeure à la Faculté de droit de l'Université de Toronto, aujourd'hui juge de la Cour supérieure de justice de l'Ontario à Toronto;
- Dada Gasirabo, membre régulière, directrice générale de Oasis Femmes et représentante de la collectivité n'ayant pas d'affiliation à l'UOF;
- Matthieu Josselin, membre régulier et professeur de l'UOF, membre ayant des expertises en méthodes de recherche et dans les domaines et disciplines de recherche de l'Université;
- Mischa Young, membre régulier et professeur de l'UOF, membre ayant des expertises en méthodes de recherche et dans les domaines et disciplines de recherche de l'Université;
- Christine Beaudoin, membre suppléante et professeure de l'UOF, membre ayant de l'expertise en méthodes de recherche et en éthique;
- Laura Morales-Pires, coordonnatrice du CÉR et adjointe administrative au Bureau du Secrétariat Général.

Le CÉR a connu un changement important à l'hiver 2024, alors que la présidente Nathalie Des Rosiers et membre ayant de l'expertise en droit a dû quitter le comité pour remplir d'autres engagements. La membre suppléante a pris le rôle de présidente intérimaire lors de ce départ. La première coordonnatrice du CÉR, Laura Morales-Pires, a également été remplacée par Emanuel Da Silva à l'hiver 2024.

En date du 29 juillet 2024, le CÉR est composé de quatre membres réguliers en poste depuis la création du CÉR et d'un coordonnateur :

- Christine Beaudoin, présidente intérimaire (anciennement membre suppléante) et professeure de l'UOF, membre ayant de l'expertise en méthodes de recherche et en éthique;
- Matthieu Josselin, membre régulier et professeur de l'UOF, membre ayant des expertises en méthodes de recherche et dans les domaines et disciplines de recherche de l'Université;
- Mischa Young, membre régulier et professeur de l'UOF, membre ayant des expertises en méthodes de recherche et dans les domaines et disciplines de recherche de l'Université;
- Dada Gasirabo, membre régulière, directrice générale de Oasis Femmes et représentante de la collectivité n'ayant pas d'affiliation à l'UOF;

- Un siège de membre suppléant est à combler;
- Emanuel Da Silva, coordonnateur du CÉR et secrétaire général de l'UOF.

Pour 2024-2025, le VRER et le CÉR doivent ainsi nommer minimalement un nouveau membre pour combler le besoin d'expertise en droit, un ou plusieurs membres suppléants et déterminer qui assumera la présidence régulière du CÉR.

7. Conclusion

Tel que le présente ce rapport, la formation du CÉR a déjà permis de soutenir et d'évaluer sept projets de recherche dans le cadre de son premier mandat (2023-2024). Il a aussi animé un premier atelier de sensibilisation à la recherche avec des humains. Le CÉR s'engage à continuer de remplir ce mandat dans les années à venir. Il est aussi prévu que les procédures, formulaires et calendriers des rencontres du CÉR soit affichés sur le site web de l'UOF pour faciliter la communication avec les chercheur.e.s.

Pour toutes questions ou préoccupations et/ou pour signaler tout manquement éthique en lien avec les dossiers approuvés, veuillez communiquer avec le CÉR : ethique@uontario.ca.